

Bruxelles, jeudi 7 décembre 2023

GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023

POINT 60

Octroi de subventions aux communes et CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de

l'Appel à projets Action Climat 2023

Réf. : SUB/2023/PL/CommunesCPAS/ActionClimat

(GRBC-AM-31_84902)

Décision:

Accord.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale décide :

- d'octroyer les subventions suivantes pour l'élaboration d'un Programme local d'Action Climat :
 - 144.300 € à la Commune de Berchem-Sainte Agathe
 - 144.300 € à la Ville de Bruxelles
 - 130.000 € à la Commune d'Evere
 - 130.000 € à la Commune de Jette
 - 130.000 € à la Commune de Koekelberg
 - 130.000 € à la Commune de Schaerbeek
 - 144.300 € à la Commune de Watermael-Boitsfort
 - 130.000 € à la Commune de Woluwe-Saint-Lambert
- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 28.004.27.01.4322 du budget 2023 de Bruxelles Environnement,
- d'octroyer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets thématiques de communes :
 - 69.120 € à la Commune d'Anderlecht pour le projet "Plan global alimentation durable à l'école"
 - 83.250 € à la Commune d'Auderghem pour le projet "EpiSolidaire et Durable d'Auderghem"
 - 75.000 € à la Commune de Forest pour le projet "Médiateur Good Food"
 - 75.000 € à la Commune de Jette pour le projet "La Good Food au menu de nos écoles"
 - 75.000 € à la Commune de Molenbeek pour le projet "Jardins Decock"
 - 25.454 € à la Commune d'Auderghem pour le projet "Engagement dans la transition écologique des quatre crèches communales d'Auderghem pour devenir des crèches écoresponsables"
 - 25.545 € à la Commune d'Auderghem pour le projet "Promouvoir le compostage individuel et collectif sur le territoire communal"
 - 75.000 € à la Commune de Forest pour le projet "Valorisation des déchets et optimisation des ressources au sein de l'administration"
 - 55.500 € à la Commune de Saint-Gilles pour le projet "Composts communaux et circularité des matières gérées dans les espaces verts"
 - 50.000 € à la Commune d'Uccle pour le projet "Composts communaux et circularité des matières gérées dans les espaces verts"
 - 50.000 € à la Commune de Woluwe-Saint-Pierre pour le projet "Composts communaux et circularité des matières gérées dans les espaces verts"
- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 28.004.27.01.4322 du budget 2023 de Bruxelles

Environnement,

- d'octroyer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets thématiques de CPAS :
 - 75.000 € au CPAS d'Auderghem pour le projet "EpiSolidaire et Durable d'Auderghem"
 - 75.000 € au CPAS d'Etterbeek pour le projet "Bon'Hap": restaurant Good Food socio-pédagogique à l'Orangerie Hap d'Etterbeek"
 - 13.818 € au CPAS de Berchem-Sainte-Agathe pour le projet "Compost de la Vallée Sociale"
 - 19.600 € au CPAS de Bruxelles pour le projet "Activation de la stratégie de valorisation des bio déchets au sein du réseau des établissements de soin et médicaux du CPAS de la Ville de Bruxelles"
 - 75.000 € au CPAS d'Etterbeek pour le projet "Recyclerie sociale du CPAS d'Etterbeek"
- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 28.004.27.03.4352 du budget 2023 de Bruxelles Environnement,
- d'octroyer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets thématiques de communes :
 - 70.000 € à la Commune d'Etterbeek pour le projet "Valorisation locale et circulaire des déchets verts à Etterbeek"
- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 28.004.28.01.6321 du budget 2023 de Bruxelles Environnement,
- d'octroyer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets thématiques de communes :
 - 83.250 € à la Commune d'Anderlecht pour le projet "Livraisons internes à vélo-cargo"
 - 33.000 € à la Commune d'Etterbeek pour le projet "Inclure, Accompagner, Changer : mobilité active et rues cyclables"
 - 75.000 € à la Commune de Forest pour le projet "Le vélo cargo dans le cadre des déplacements professionnels du personnel de la commune et du CPAS"
 - 74.995 € à la Commune de Ganshoren pour le projet "Mise en place d'un projet de développement des mobilités douces et partagées dans le cadre du CQD "Villas de Ganshoren"
 - 40.000 € à la Commune d'Anderlecht Étude de réaménagement global du parc de Scherdermael intégrant l'amélioration du maillage vert et bleu et la gestion intégrée des eaux pluviales
 - 40.000 € à la Commune d'Anderlecht pour le projet "Etude de déconnexion des eaux pluviales et renforcement du maillage vert au sein des espaces publics du CQD Bizet"
 - 40.000 € à la Commune d'Evere pour le projet "Perméabilisation square Pierre Hauwaerts"
 - 40.000 € à la Commune de Ganshoren pour le projet "Volet "maillages vert et bleu" du master plan et du plan de gestion des espaces ouverts du CQD "Villas de Ganshoren"
 - 40.000 € à la Commune d'Ixelles pour le projet "HydroForma"
 - 20.000 € à la Commune de Schaerbeek pour le projet "Projet-pilote de végétalisation et de gestion des eaux de pluie en faveur de la biodiversité animale, dans le cadre de deux projets d'architecture (équipements d'intérêt collectif)"
 - 40.000 € à la Commune de Schaerbeek pour le projet "A.M.A. zone"
- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 25.003.27.01.4322 du budget 2023 de Bruxelles Environnement, d'octroyer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets thématiques de communes :
 - 198.000 € à la Commune d'Ixelles pour le projet "Fosses infiltrantes Stocq-Greyson-Echevins"
 - 200.000 € à la Commune de Jette pour le projet "Gestion des eaux sur le site des plantations de Jette en bordure de site Natura 2000"
 - 200.000 € à la Commune de Schaerbeek pour le projet "Réaménagement des cours de l'école N°10 de Schaerbeek"
 - 85.000 € à la Commune d'Uccle pour le projet "U-Birds"
 - 200.000 € à la Commune d'Uccle pour le projet "Coulloir de fraîcheur"
 - 200.000 € à la Commune de Woluwe-Saint-Pierre pour le projet "Aménagement des liaisons piétonnes entre le square de l'Europe et l'avenue des Eperviers - phase 1 du square de la Quiétude à la drève de Nivelles"
- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 25.003.28.01.6321 du budget 2023 de Bruxelles Environnement,
- d'octroyer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets thématiques de CPAS :
 - 200.000 € au CPAS de Saint-Gilles pour le projet "Maintien et développement d'un écran vert respectant la biodiversité et contribuant au plan régional Nature 2016-2025 dans une démarche

participative"

- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 25.003.28.02.6352 du budget 2023 de Bruxelles Environnement,
- de charger le Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Le Secrétaire,

Eric MERCENIER